



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 31

**Objet : Adhésion Au Programme Petites Villes De Demain**

**Présents : 20**

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

**Présents en téléconférence : 7**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.

**Absents excusés : 3**

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

**Absents : 3**

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),

**Secrétaires de séance :** TABONE Alain

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire,

Le 16 décembre 2020, les candidatures des communes de Bourg, et de Saint-André-de-Cubzac et de Grand Cubzaguais Communauté de Communes ont été acceptées au titre du programme Petites villes de demain.

**Le programme « Petites Villes de Demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et présentent des signes de fragilité.** Il vise à donner aux élus de ces communes, ainsi qu'aux élus intercommunaux, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et de conforter le statut des communes lauréates, en tant que villes dynamiques et respectueuses de l'environnement, en tant que villes où il fait bon vivre.

**Le rôle de coordination de ces opérations revient aux Intercommunalités.** Aussi, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes devra veiller à ce que les démarches et actions engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » par les deux communes labélisées, prennent sens et rayonnent sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant également de diffuser les bonnes pratiques ainsi impulsées au niveau du Grand Cubzaguais.

Ce programme permet de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et à atteindre des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. **Il doit ainsi favoriser l'accélération de la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions, inventées au niveau local ; solutions qui contribuent aux objectifs communs de développement durable.**

**L'efficacité du programme Petites Villes de Demain repose également sur l'intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.**

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions et notamment celles de L'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale



de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME), le Département de la Gironde, le CAUE et l'EPFNA.

Concrètement, il est proposé au conseil communautaire de valider le principe et le portage de cette démarche par le Grand Cubzaguais, en autorisant Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ci-annexée.

La signature de cette convention permettra au territoire de lancer le recrutement, dès avril 2021, d'un ou une chef.fe de projet « Petites villes de demain », pour une durée de 6 ans, dont les missions seront de:

- Participer à l'élaboration du projet de territoire en appuyant le sujet de la **revitalisation des deux communes lauréates** ;
- Elaborer une convention-cadre valant **opération de revitalisation de territoire (ORT)** ;
- Lancer une **opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)**. Il est précisé que ce dispositif viendra en complément de l'OPAH Haute Gironde pour renforcer son champ d'actions sur le périmètre précis des centres de Bourg et de Saint-André-de-Cubzac ;  
Ces deux dispositifs (ORT et OPAH-RU) permettront d'accompagner les propriétaires privés dans la réhabilitation de leurs bâtiments grâce à des aides et des avantages fiscaux.
- Mettre en œuvre le projet de territoire en **mobilisant l'offre de subventions proposée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »**

**En tant que coordinateur de l'opération, ce chef de projet sera recruté par la Communauté de Communes.**

**Son temps de travail sera réparti, et suivi, de la manière suivante : 40% pour le suivi du projet sur la commune de Bourg, 40% pour le suivi du projet sur la commune de Saint-André-de-Cubzac et 20% pour la coordination et le suivi du projet pour la Communauté de Communes.**

Cette répartition pourra s'échelonner dans le temps. Le Grand Cubzaguais sera le garant de la bonne coordination des travaux en fonction des besoins concertés avec les communes.

Plus particulièrement, sur la commune de Bourg, le chef de projet aura la charge de piloter un diagnostic établissant la stratégie de revitalisation du centre-bourg. Il aura également la charge de rechercher des financements pour différents projets portés par le territoire, notamment la plateforme Cubzaclic et le projet 44.

Le coût annuel brut du poste est estimé à 65 000 euros.

Une participation financière de 75% est prévue sur ce coût annuel brut, par l'intermédiaire de l'ANAH (50%), et de la Banque des Territoires (25%).



Par conséquent, la répartition du temps de travail et du coût prévisionnel du poste peut être synthétisée comme suit :

Financement	Coût prévisionnel		Répartition du temps de travail
	En euros	Répartition	
ANAH	32 500 €	50%	-
Banque des territoires	16 250 €	25%	
Commune de Saint-André-de-Cubzac	6 500 €	10%	40%
Commune de Bourg	6 500 €	10%	40%
G3C	3 250 €	5%	20%
<b>Total</b>	<b>65 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver l'adhésion de Grand Cubzaguais Communauté de Communes au programme Petites Villes de Demain, conformément à la présentation ci-dessus et aux modalités décrites dans la convention d'adhésion ci-annexée,
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme sur le Grand Cubzaguais Communauté de Communes, y compris la signature de la convention susvisée et la réalisation des demandes de financement auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoire pour le recrutement d'un(e) chef.fe de projet dédié.e

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
 Le 01 Avril 2021

La Présidente  
 Valérie GUINAUDIE





# CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE BOURG ET DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

## ENTRE

- La Commune de Bourg-sur-Gironde représentée par son maire Pierre JOLY ;
- La Commune de Saint-André-de-Cubzac représentée par sa maire Célia MONSEIGNE ;
- L'EPCI du Grand Cubzaguais Communauté de Communes représentée par sa présidente Valérie GUINAUDIE.

ci-après dénommées, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

## ET

- L'Etat représenté par Mme La Préfète de région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de département de la Gironde et Déléguée de l'Anah dans le département de la Gironde, Mme Fabienne BUCCIO ;

ci-après dénommée, « l'Etat » ;

d'autre part,

## AINSI QUE

- Le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, représentée par son président Alain Rousset,
- Le Conseil départemental de Gironde, représentée par son président Jean-Luc Gleyze,

ci-après dénommés, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement confirmé leur candidature au programme par courrier, le 20 janvier 2021. Elles ont exprimé leurs motivations de poursuivre la politique déjà engagée de revitalisation des centralités en allant plus loin, et en mettant en œuvre une véritable stratégie conjointe aux deux communes et à la communauté de communes et se sont, le cas échéant, engagées à recruter un ou une chef.fe de projet conjoint et signer la présente convention.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de Gironde, le 16 décembre 2020.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires, soit le Grand Cubzaguais Communauté de Communes et la communauté de communes Latitude Nord Gironde et les Partenaires, soit, le Département de la Gironde, la Banque des Territoire, le CAUE, l'EPFNA, l'ANCT, le CEREMA, l'ADEME et l'ANAH.



## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.
- Le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, représentée par son président Alain Rousset,
- Le Conseil départemental de Gironde, représentée par son président Jean-Luc Gleyze,
- Le CAUE s'engage :
  - à participer au dispositif en contribuant à sa mise en place (formalisation de la convention d'adhésion, aide au recrutement du chef de projet PVD) et à son bon avancement (participation au Comité de projet organisé trimestriellement, contact et coordination avec les différentes parties – Etat / Collectivités / partenaires) ;
  - à accompagner les villes de Saint-André-de-Cubzac et Bourg-sur-Gironde ainsi que Grand Cubzaguais Communauté de Communes dans les démarches de projet de territoire engagées ou à venir afin notamment de faire le lien entre les différentes échelles de réflexion, de projet et d'intervention (échelles de l'intercommunalité / de la commune / du quartier / de l'îlot / du bâtiment) ;
  - à assister les collectivités en matière de pré-programmation de projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti et/ou de mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle de l'aménagement des espaces publics et du territoire (mobilisation d'un architecte conseiller en maîtrise de l'énergie et/ou de paysagistes conseil, réalisation d'une étude de faisabilité ou étude



préalable à un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment ou à un projet de requalification d'un espace public);

- à la demande des collectivités, de sensibiliser les élus du territoire à la démarche de revitalisation de centre-bourg et au Programme PVD en particulier.

### **Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : le Grand Cubzaguais Communauté de Communes assure le recrutement du ou de la Chef.fe de projet Petites Villes de Demain qui sera sous la responsabilité de la Directrice Général des Services Adjointe à la stratégie territoriale. Cet agent sera mis à disposition des deux communes, pour 40% de son temps de travail chacune. Les 20% restant serviront aux 14 autres communes du territoire ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain » ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : L'équipe d'élu.e.s du Grand Cubzaguais a fait le choix de se saisir de sujets essentiels pour la vie quotidienne de nos habitants qui répondent aux objectifs de transition écologique : la solidarité et la transition écologique. La revitalisation des centres se situe à la croisée de ces enjeux. Elle doit permettre d'accueillir davantage d'habitants sans porter atteinte au foncier naturel et agricole, ressource rare. Elle doit aussi permettre de mieux loger, dans des logements bénéficiant de la proximité aux services et équipements publics. Par ailleurs, le territoire a approuvé en 2019 sont PCAET qui sera articulé avec le programme PVD ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : La ville de Saint-André-de-Cubzac travaille à la revitalisation de son centre en concertation avec un groupe d'habitants (Focus Group). La commune de Bourg souhaite mobiliser son Conseil Consultatif Citoyen tout au long de la démarche de revitalisation ;
- La communication des actions à chaque étape du projet : Une charte graphique et un plan de communication communs seront mis en œuvre dès le lancement de la démarche et le recrutement du chef de projet.

#### **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet est co-présidé par la présidente du Grand Cubzaguais Communauté de Communes, Valérie GUINAUDIE, le Maire de Bourg, Pierre JOLY et la Maire de Saint-André-de-Cubzac, Célia MONSEIGNE.

L'Etat représenté par Mme La Préfète de département ou Mme la Sous-Préfète de Blaye, référente départemental de l'Etat désigné par la préfète y participent nécessairement.

La DDTM représentée par Monsieur Nabile Ben Lagha et Madame Florence Dulac sera également associée.

Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés : le Département de la Gironde, la Banque des Territoire, le CAUE, l'EPFNA et l'ANAH.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Ce comité de projet est inscrit, par ses missions et sa composition, dans la continuité du comité de pilotage mis en place pour le programme Ville d'équilibre dont Saint-André-de-Cubzac bénéficie. Ces deux instances de gouvernance fusionneront donc pour faciliter l'animation et la mise en œuvre de politiques poursuivant les mêmes objectifs.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par Mme La Préfète de département ou Mme la Sous-Préfète de Blaye.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## **Article 6. Etat des lieux**

### **6.1 Evolution et situation du territoire**

Les communes de Bourg et de Saint-André-de-Cubzac sont les deux pôles principaux du territoire du Grand Cubzaguais. Saint-André-de-Cubzac exerce un rôle de centralité sur un bassin de vie d'environ 38 000 habitants et s'étend sur 18 communes situées entre le Grand Cubzaguais et le Fronsadais (arrondissement de Libourne). La commune de Bourg est le relais de cette influence pour l'espace de vie du bourgeais. Les deux communes présentent deux situations très différentes, dans de nombreux domaines, ce qui les positionne en complémentarité.

Le binôme Saint-André-de-Cubzac/Bourg trouve toute sa pertinence en termes de centralité par le fait que ces deux communes ont historiquement polarisé le développement territorial des deux intercommunalités (communautés de communes du Cubzaguais et du Bourgeais) qui ont fusionné à la suite du dernier SDCI en 2017. Ces deux communes font face au double défi de redynamiser leur centre bourg et de limiter la périurbanisation alentour chacune avec leur singularité : tourisme et patrimoine pour Bourg, polarité urbaine pour Saint-André-de-Cubzac.

Les situations démographiques des deux communes sont très contrastées. Bourg comptait 2243 habitants en 2017. C'est l'un des taux de croissance les plus faibles sur la communauté de communes du Grand Cubzaguais entre 2010 et 2015. La commune est relativement enclavée et ne dispose pas d'une offre de transports en commun et d'accès routiers efficaces. A l'inverse, la situation géographique privilégiée de Saint-André-de-Cubzac couplée à une rapide accessibilité via les réseaux routiers existants (A10 et N10) et les transports en commune (TER et lignes de bus) font de la commune un secteur particulièrement attractif, aussi bien sur le plan résidentiel qu'économique. La ville subit en effet depuis quelques décennies une forte pression de l'agglomération bordelaise qui se reporte de plus en plus sur les pôles secondaires du département, dont Saint-André-de-Cubzac fait partie. Cependant, l'aire d'influence du bassin de vie de la commune ne dépend pas uniquement de la métropole mais s'étend aussi jusqu'au Blayais. Saint-André-de-Cubzac compte 12 051 habitants en 2017. La population communale, plutôt jeune et en augmentation due au solde migratoire positif, est en hausse constante depuis les années 1970.

Sur le volet habitat, les deux communes se rejoignent avec des difficultés à assurer l'attractivité du tissu urbain ancien. Bourg souffre d'un accroissement de la vacance résidentielle au sein de son centre-ville historique. La commune possède 18,2 % de logements vacants, expliquée par l'ancienneté du parc de logements, principalement dans le centre-bourg en raison de la vétusté du parc bâti, de l'inconfort thermique des logements et de l'inadaptation aux besoins. La commune est aussi l'une de celle dont le parc de logements est le plus ancien sur le territoire intercommunal. Saint-André-de-Cubzac comptait 5302 logements en 2017. La ville concentre plus de 20 % des logements collectifs du territoire du Grand Cubzaguais. Saint-André-de-Cubzac concentre également plus de 60 % de l'offre sociale de la communauté de communes. Elle possède aussi 5,2 % de logements vacants en 2017, qui pourraient en partie être mobilisés pour revitaliser le centre-ville. Des efforts ont été réalisés ces dernières années pour augmenter et diversifier l'offre de logements (notamment sociaux), mais le besoin reste important et provoque une certaine tension sur le marché de l'immobilier. Ce besoin porte à la fois sur du logement social (des demandes restent encore actuellement non satisfaites), et sur du logement privé, en particulier pour de petits logements car la commune compte une part importante de personnes seules. L'urbanisation de la ZAC Bois Milon, dont la première tranche a été achevée en 2020, constitue une opportunité majeure pour développer et diversifier le parc de logements communal. Dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière, l'habitat groupé et le petit collectif offrent un compromis intéressant entre un niveau de densité urbaine et une utilisation de l'espace maîtrisée. Par ailleurs, la commune est nouvellement soumise à la loi SRU et devra produire 25% de logements sociaux d'ici à 2037.

Sur le plan économique, le secteur agricole est bien présent à Bourg, et plus particulièrement la viticulture avec des appellations et domaines viticoles qui sont d'importants employeurs. La viticulture représente plus de 80 % de la surface agricole utile communale et 65 % à 70 % de la surface de l'appellation Côte de Bourg est inscrite dans une démarche environnementale. Saint-André-de-Cubzac remplit des fonctions plus urbaines et de centralité avec le commerce (zone commerciale importante), les services publics, les transports (gare SNCF et gare routière connectée à Bordeaux), la culture et le sport. Saint-André-de-Cubzac est également le pôle économique et d'emplois local le plus important à l'échelle de la Haute Gironde avec 4286 emplois en 2017. Cela lui confère une relative autonomie économique par rapport à la métropole. Cependant, en 2017, 70% des emplois offerts sur la commune étaient occupés par des personnes n'y résidant pas, démontrant le potentiel de développement économique et de rayonnement auprès des communes voisines et au-delà. La proximité de la métropole est un atout non négligeable en termes d'emplois. Saint-André-de-Cubzac étant situé à ses portes, de

petites entreprises profitent de la proximité et de la présence des axes de communication pour s'y implanter. Quatre des plus gros employeurs du territoire du Grand Cubzaguais sont d'ailleurs implantés sur la commune.

Les deux communes connaissent des situations de déprise commerciale de leur centre. Cela peut s'expliquer par la fragilité de l'offre commerciale de centre-bourg et le report de l'offre de centralité vers les périphéries, et plus particulièrement vers les grandes surfaces commerciales situées en péri-urbanisation. La vacance commerciale à Bourg est importante avec un taux d'environ 28 %. A Saint-André-de-Cubzac, le centre-ville présente un rayonnement local important : il attire une clientèle à l'échelle du canton et au-delà, et constitue un lieu de passage important. Le centre-ville est bien développé, et propose une offre de proximité assez complète (marché, commerces, services...). Cependant, il reste relativement fragile, et pourrait souffrir si la tendance d'un développement non maîtrisé de micro-pôles commerciaux à ses franges venait à se confirmer, comme cela peut se constater depuis quelques années.

Sur le plan touristique, les deux communes ont l'avantage de faire partie de l'office du tourisme intercommunal, permettant ainsi aux visiteurs d'obtenir un ensemble d'informations touristiques à l'échelle du territoire. La stratégie touristique est d'ailleurs principalement orientée vers le tourisme de nature, à travers la valorisation des rives de la Dordogne. A Saint-André-de-Cubzac, le site de Montalon, le château Robillard et son parc ainsi que le Port de Plagne contribuent à la qualité de vie des habitants mais aussi à l'attrait pour les visiteurs. Bourg compte plusieurs sites classés ou inscrits, dont la Corniche de la Gironde qui offre à la commune un rayonnement touristique exceptionnel. La commune a hérité d'un riche passé, d'un patrimoine architectural remarquable et reconnu (nombreux édifices inscrits ou classés à l'inventaire national), un château et un parc qui domine la Dordogne. Elle accueille de nombreux touristes, en particulier des croisiéristes. La connaissance de ces sites est en partie réalisé par l'office de tourisme Bourg-Cubzaguais-Tourisme.

## **6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

Les deux territoires sont couverts par des plans locaux d'urbanisme. Celui de Bourg a été approuvé le 26 juin 2007. Celui de Saint-André-de-Cubzac a été approuvé le 3 mars 2014 et modifié en 2019 afin de définir des orientations d'aménagement et de programmation visant à poser les bases réglementaires du projet de revitalisation qu'elle envisage de mettre en œuvre et à favoriser l'offre de logements locatifs sociaux.

Le territoire du Grand Cubzaguais élabore depuis 2018 un SCoT commun avec la communauté de commune Latitude Nord Gironde. La phase de Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est en cours, le calendrier prévisionnel prévoit un arrêt de projet à la mi 2022. Les dispositions du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde seront compatibles avec celles du SRADDET qui couvre la Région Nouvelle Aquitaine. Le PAS du SCoT fixera des objectifs de revitalisation des centres-bourgs et des objectifs d'amélioration de l'habitat. Le projet de territoire PVD prendra des orientations cohérentes avec ce dernier.

Le Grand Cubzaguais a également approuvé son PCAET par délibération du 11 mars 2020. Le projet de territoire PVD reprendra les grandes orientations concernant le développement des énergies renouvelables et des mobilités décarbonées validées dans le PCAET.

L'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) va être lancée au deuxième semestre 2021. Le PLH permettra de préciser la compréhension des marchés du logement privé et public et de fixer des orientations pour le territoire. Il mettra en place des outils pour encourager la production de logements et pour la rénovation du parc existant, en cohérence avec les objectifs du projet de territoire PVD.

### **6.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

La ville de Saint-André-de-Cubzac bénéficie d'un contrat de ville d'équilibre signé en 2020 avec le Département de la Gironde et le Grand Cubzaguais Communauté de Communes. Le comité de projet PVD est inscrit, par ses missions et sa composition, dans la continuité du comité de pilotage mis en place pour le programme Ville d'équilibre. Ces deux instances de gouvernance fusionneront donc pour faciliter l'animation et la mise en œuvre de politiques poursuivant les mêmes objectifs.

Bourg est lauréate de l'AAP « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans ce projet. Le territoire a déjà engagé des projets poursuivant un objectif de sobriété et d'efficacité énergétique (OPAH, opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics, défi des familles à énergie positive). En sont issues des propositions d'initiatives permettant des alternatives au tout voiture (déploiement d'aires de covoiturage, expérimentation d'une plateforme de covoiturage Hironde). Le territoire a aussi décidé d'entrer dans une démarche consistant en le rapprochement des services à la population pour limiter les déplacements. La commune s'est également positionnée sur le soutien aux circuits courts et de proximité.

Le Grand Cubzaguais est sur le point de signer un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) commun avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde. Le programme PVD constitue un volet du CRTE, sur le sujet de la revitalisation des deux communes pôles.

### **6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

En juin 2017, la commune de Saint-André-de-Cubzac a missionné un bureau d'études spécialisé en urbanisme commercial pour élaborer un diagnostic de requalification et les premières options stratégiques à développer pour son centre-ville. Les enjeux ont été partagés et travaillés avec les acteurs locaux (communauté de communes, habitants, commerçants, DDTM...) dans le cadre d'ateliers participatifs animés début février 2018. La définition des premiers enjeux, réalisée en 2017, a permis d'identifier plusieurs axes de travail : densifier le centre-ville en équipements non marchands ; structurer le secteur de la gare pour capitaliser sur la proximité de la métropole ; conforter l'offre en habitat sur les segments non couverts pour inclure le centre-ville dans la dynamique démographique ; améliorer l'ambiance urbaine du centre-ville pour le rendre plus attractif.

Début 2018, la ville a établi un diagnostic territorial dénommé « stratégie et projet de centre-ville ». Ce diagnostic avait pour objectif de comprendre les moteurs et les freins qui contribuent ou affaiblissent l'attractivité résidentielle, commerciale et économique du cœur de ville. L'étude s'est attachée à analyser les fonctions suivantes :



- Fonction économique et commerciale,
- Fonction non marchande et résidentielle,
- Attractivité urbaine et identité.

À la suite de ce diagnostic, une étude programmatique et pré-opérationnelle de revitalisation du centre-ville a été lancée en novembre 2019. Cette étude vise à identifier les leviers d'action à mettre en œuvre pour redynamiser l'attractivité du centre-ville (en termes d'habitat, de cadre de vie, d'espaces publics, de mobilité, de services, de commerces).

L'étude de requalification du centre-ville de Saint-André-de-Cubzac favorise la recherche de meilleures complémentarités du développement commercial entre le centre et sa périphérie, en concertation avec les acteurs économiques locaux et notamment les commerçants du centre-ville. Les actions opérationnelles sont en cours d'approfondissement avec une analyse par secteurs géographiques (hypercentre, gare, site de la Fontaine...).

La commune de Saint-André de Cubzac, à travers une convention avec l'EPFNA, travaille sur une reconversion du quartier de la gare. Cette étude en cours de réalisation (phase 1 de diagnostic, et phase 2 de scénarios en cours) vise la reconversion de plusieurs chais vacants ou amenés à l'être pour l'implantation de logements destination jeunes, de commerces et de services. L'EPFNA est en cours de négociations des principaux fonciers.

La commune de Bourg a mobilisé les services du CAUE et de l'EPFNA pour définir une stratégie d'action en vue de rénover son centre ancien, résorber le très fort de taux de vacance dans son parc de logements, et redynamiser l'attractivité commerciale et touristique du centre bourg. L'EPFNA est en cours de réalisation d'une étude de gisements fonciers visant à identifier les fonciers potentiellement mutables en densification et renouvellement urbain en vue de la sortie de projets de logements. La stratégie qui sera alors proposée à la commune visera la limitation des divisions parcellaires pour favoriser la sortie de programmes structurées et phasés dans le temps.

Le Grand Cubzaguais bénéficie d'une OPAH lancée dès 2011 et mise en œuvre à l'échelle des quatre communautés de communes de Haute Gironde. La relance de cette OPAH pour une troisième génération est en cours de réflexion. Saint-André-de-Cubzac et Bourg font partie des principales communes bénéficiaires d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) conventionnée par la communauté de communes du Grand Cubzaguais sur la période 2017-2021 à l'échelle de l'arrondissement de la Haute-Gironde.

En parallèle de l'OPAH, les quatre communautés de communes de Haute Gironde ont mis en place depuis 2017, une plateforme de la rénovation énergétique, nommée ICARE, dont l'objectif est de fournir des informations et conseils sur la rénovation énergétique à destination des particuliers. Le territoire a été retenu à l'AMI Plateformes lancé par la Région, qui permettra de poursuivre le financement de la plateforme ICARE.

Le Grand Cubzaguais mène également l'élaboration d'un schéma cyclable qui doit cibler les aménagements et services à mettre en œuvre pour encourager les mobilités cyclables. En lien avec ce schéma et dans le cadre du programme Avelo, le territoire est lauréat de l'appel à projet Vélo et Territoires.



Le Grand Cubzaguais bénéficie également de plusieurs études en cours concernant la mobilité : l'étude mobilité en Haute Gironde financée par la Région, l'étude multimodale sur les corridors du syndicat Nouvelles-Aquitaine mobilités.

En ce qui concerne le tourisme, le Grand Cubzaguais fait partie du territoire Blaye Bourg Terres d'estuaire (BBTE) qui vise à mieux articuler les politiques publiques du tourisme en Haute Gironde. Les orientations de l'office de tourisme visent à relocaliser la clientèle, à renforcer le tourisme vert et d'itinérance pour renforcer l'indépendance du modèle économique.

Par ailleurs, la communauté de communes du Grand Cubzaguais dispose des compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques, portuaires ou aéroportuaires, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Elle étudie l'opportunité de se doter de la compétence mobilité offerte par la LOM.

Elle s'interroge également sur la prise de compétence volontaire d'élaboration de PLU.

### **6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2030]**

Les élu.e.s du Grand Cubzaguais Communauté de Communes ont choisi de lancer l'élaboration d'un projet de territoire pour fixer la feuille de route du mandat à venir. Ce projet de territoire sera précisé au fil de l'avancement du travail des élu.e.s et des technicien.ne.s, accompagnés par l'intervention d'un bureau d'études spécialisé. La mission débutera en février 2021 et sera finalisée à l'automne 2021. Les premières grandes orientations politiques des élu.e.s ciblent la solidarité et la transition écologique. La revitalisation des centres-bourgs se situe au cœur de ces orientations à travers des enjeux très transversaux : accès au logement, aux équipements et à l'espace public ; réhabilitation du bâti et sobriété foncière ; vie locale et concertation citoyenne.

Le programme PVD pourra être l'occasion de réaffirmer les rôles de centralité territoriale de ces deux communes dans le cadre des documents de planification et de programmation en cours et à venir. La communauté de communes est non seulement intéressée par ces deux projets de revitalisation de bourg, mais également attentive à leur bonne articulation afin de s'inscrire dans les équilibres territoriaux de développement qu'elle a défini et qu'elle envisage d'acter à travers la révision du SCOT Cubzaguais Nord Gironde.

Le projet de territoire vise à renforcer ces deux centralités afin de pouvoir également irriguer les 14 autres communes : pôles de proximité, communes relais et communes rurales. La logique de ce projet est résolument intercommunale. Les actions mises en œuvre pour Bourg et pour Saint-André-de-Cubzac serviront nécessairement le reste du territoire, à travers le renforcement de la proximité des services et équipement, mais également à travers le retour d'expérience issu des démarches des deux pôles.

Dans une logique de complémentarité entre les deux communes et avec le reste du territoire, la stratégie de revitalisation doit permettre de concourir à :

- Favoriser la revitalisation, notamment résidentielle et commerciale des centres

- Valoriser le patrimoine local dans une ambition touristique mais aussi de qualité de vie
- Améliorer l'espace public et favoriser la nature en ville
- Favoriser les modes doux de déplacement
- Accompagner le développement de l'emploi local

Les logiques de complémentarité et d'intercommunalité seront au cœur de la démarche PVD et de l'ORT. La mise en œuvre par un interlocuteur commun et le transfert d'expérience permettront d'assurer cette exigence.

#### 6.4 Besoins en ingénierie estimés

- Animation et coordination du programme PVD : 1 chef.fe de projet PVD
- Formation « revitalisation du centre-bourg » pour les élus de Bourg (deuxième semestre 2021) : recours au CAUE
- Diagnostic stratégique de revitalisation du centre-bourg de Bourg (lancement deuxième semestre 2021) : recours à un cabinet extérieur
- Etude de concertation citoyenne pour Bourg (été 2021) : recours à un cabinet extérieur
- Etude pré-opérationnelle OPAH-RU (ou ORI) : recours à un cabinet extérieur
- Animation de la plateforme de click and collect de G3C, Cubzaclic : 1 manager de commerce
- Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial : recours à un cabinet extérieur
- Mobilisation ingénierie intercommunale : service planification territoriale et habitat, service transition écologique et mobilité, service développement économique, service tourisme et service développement numérique
- Révision des PLU de Bourg et de Saint-André-de-Cubzac : recours à un cabinet extérieur

### Article 7. Répartition du temps de travail et conditions financières

#### 7.1 Répartition du temps de travail

Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes porte le recrutement du poste de chef de projet.

La personne recrutée travaillera à temps plein sur le programme PVD. Elle partagera son temps de travail de la manière suivante : 40% de mise à disposition de la commune de Bourg, 40% de mise à disposition de la commune de Saint-André-de-Cubzac et 20% pour la Communauté de Communes. Cette répartition sera modulable en fonction de l'avancement des projets et de l'actualité du programme.

#### 7.2 Répartition financière du coût brut annuel du poste

Le coût brut annuel du poste est estimé à 65 000 euros.

Une participation financière de 75% est prévue sur ce coût annuel brut, par l'intermédiaire de l'ANAH (50%), et de la Banque des Territoires (25%).

Par conséquent, la répartition du temps de travail et du coût prévisionnel du poste peut être synthétisée comme suit :

Financement	Coût prévisionnel		Répartition du temps de travail
	En euros	Répartition	
<b>ANAH</b>	32 500 €	50%	-
<b>Banque des territoires</b>	16 250 €	25%	

<b>Commune de Saint-André-de-Cubzac</b>	6 500 €	10%	40%
<b>Commune de Bourg</b>	6 500 €	10%	40%
<b>G3C</b>	3 250 €	5%	20%
<b>Total</b>	<b>65 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 7.3 Modalités de financement et de remboursement

Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes préfinancera le coût global du poste, et se chargera de procéder aux formalités nécessaires de demandes de financement auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires.

Elle émettra, chaque fin d'année civile, un titre de recettes correspondant au cout réel résiduel du poste (après financement ANAH et Banque des Territoires), auprès des communes de Saint-André de Cubzac et de Bourg conformément à la répartition détaillée ci-dessus.

Signé le .....

A.....

La préfète de Gironde

Fabienne BUCCIO

La Présidente du Grand Cubzaguais Communauté de Communes

Valérie GUINAUDIE

La Maire de Saint-André-de-Cubzac

Célia MONSEIGNE

Le Maire de Bourg

Pierre JOLY

## **ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :**

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

**ANNEXE 2 : ANNUAIRE**

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Marie Hégron	Grand Cubzaguais Communauté de communes	Responsable Planification territoriale et habitat	<a href="mailto:m.hegron@grand-cubzaguais.fr">m.hegron@grand-cubzaguais.fr</a>	06 25 99 14 95
Julie Sanchez	Grand Cubzaguais Communauté de communes	Directrice générale adjointe	<a href="mailto:j.sanchez@grand-cubzaguais.fr">j.sanchez@grand-cubzaguais.fr</a>	06 26 45 35 58
Marlène Bailly	Grand Cubzaguais Communauté de communes / Commune de Saint-André- de-Cubzac	Responsable IADS / Responsable urbanisme	<a href="mailto:m.bailly@grand-cubzaguais.fr">m.bailly@grand-cubzaguais.fr</a>	06 46 79 89 94